

226C0801
FR0000124141-FS0505

8 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 juin 2026, la société Vega Investment Solutions¹ (43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris), agissant pour le compte du FCPE Sequoia Plus dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 juin 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir, pour le compte dudit FCPE, 35 020 719 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT sur le marché.

¹ Contrôlée par Groupe BPCE. La société VEGA Investment Solutions déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 742 496 650 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.